



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

DDP-YD/ETD (2021) 53

Strasbourg, le 3 juin 2021



# Formation de longue durée *Enter!* pour les travailleurs de jeunesse 2021-2022

Soutenir les travailleurs de jeunesse et les projets dans  
les quartiers défavorisés

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

## ***Enter!*** – Lutter contre la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion

Le projet *Enter!* a été établi par le Conseil de l'Europe pour promouvoir l'accès des jeunes aux droits sociaux, en particulier de ceux exposés à l'exclusion sociale, à la discrimination et à la violence, au moyen de diverses interventions locales, nationales et européennes auxquelles participent des décideurs politiques, des acteurs du travail de jeunesse et des jeunes.

Ce projet a été soutenu par l'adoption, en 2015, de la [Recommandation CM/Rec\(2015\)3](#) (Recommandation *Enter!*) dans laquelle le Comité des Ministres recommande « aux gouvernements des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques durables, fondées sur des données tangibles, qui prennent en considération la situation spécifique et les besoins des jeunes issus de quartiers défavorisés. Ces politiques devraient viser à prévenir et à éliminer la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion dont sont victimes ces jeunes [...] ».

La recommandation précise également les domaines dans lesquels les gouvernements devraient intervenir « en offrant des services publics accessibles, bon marché et adaptés aux jeunes, et d'autres mesures dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'emploi et des occupations, de la santé, du logement, de l'information et du conseil, des sports, des loisirs et de la culture [...] ».

En 2019, le Conseil mixte sur la jeunesse a réalisé un premier bilan de l'application de la Recommandation *Enter!* afin de déterminer dans quelle mesure elle a influencé le travail de jeunesse et les réponses des politiques de jeunesse pour améliorer l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés dans les États membres. Plusieurs conclusions et propositions ont été dégagées dans le cadre du bilan ([disponibles ici](#)) pour renforcer l'accès des jeunes issus de quartiers défavorisés aux droits sociaux.

Ce bilan a été alimenté par les retours d'information et les propositions des participants à la Semaine de la jeunesse *Enter!* Dans leur message adressé au Conseil de l'Europe, les participants ont souligné la nécessité de « continuer à soutenir les animateurs socio-éducatifs, ainsi que les mouvements et les travailleurs de jeunesse, dans leurs efforts en faveur du renforcement de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit » dans le cadre de l'approche du travail de la jeunesse fondée sur les droits qui découle de la Recommandation *Enter!*

En mai 2020, une réunion consultative a été organisée avec des acteurs clés du projet *Enter!* afin d'examiner et de hiérarchiser les points soulevés dans le bilan et les recommandations qui en découlent, et de transposer ces dernières dans des activités à moyen et à long terme du Service de la jeunesse. La réunion consultative a élaboré des propositions d'activités au sein du programme « Jeunesse pour la démocratie », notamment :

- une nouvelle édition de la formation de longue durée *Enter!* pour les travailleurs de jeunesse ;
- des mesures d'accompagnement pour les politiques et les projets mis en œuvre par des autorités locales et régionales ;
- des activités de promotion et d'éducation aux droits de l'homme avec les organisations de jeunesse, notamment dans le cadre de sessions d'étude dans les Centres européens de la jeunesse, où l'accent est mis sur les droits sociaux et la participation des jeunes.

En 2021, la pandémie de covid-19 a aggravé la situation de nombreux jeunes vivant dans les quartiers défavorisés, étant donné qu'ils sont souvent touchés de façon disproportionnée par la récession économique, la fracture numérique, la détérioration de la qualité des services comme l'éducation et la santé, et l'accès limité à la culture et aux loisirs.

## **Le travail de jeunesse** dans les quartiers défavorisés

L'inclusion sociale a toujours été au cœur du travail de jeunesse en Europe. La Déclaration de la 3<sup>e</sup> Convention européenne du travail de jeunesse présente des lignes directrices et des suggestions pour la mise en œuvre d'un solide agenda européen pour le travail de jeunesse, et affirme que : « La communauté de pratique devrait faire preuve d'ambition et viser haut : développer et élargir l'offre du travail de jeunesse, en se rapprochant des jeunes et en les impliquant davantage, en s'assurant notamment que les jeunes de tous les milieux, y compris les moins favorisés, y aient accès. » L'agenda en question prône un travail de jeunesse qui soit particulièrement accessible aux jeunes ayant des profils variés et issus d'horizons divers. Dès lors, le travail de jeunesse devrait inclure une stratégie claire pour favoriser l'inclusion sociale et la diversité des jeunes auxquels il s'adresse.

La [Recommandation CM/Rec\(2017\)4 du Conseil de l'Europe relative au travail de jeunesse](#) encourage les États membres à développer et à renforcer leurs politiques et pratiques en matière de travail de jeunesse. Dans les quartiers défavorisés, le travail de jeunesse devrait aussi fortement tirer parti des évolutions générales dans ce domaine. La recommandation comprend également des propositions pour maximiser les contributions positives que peut apporter le travail de jeunesse, en exploitant les possibilités offertes par la coopération, l'apprentissage entre pairs et la collaboration.

La Recommandation relative au travail de jeunesse attire l'attention sur le fait que ce dernier nécessite un soutien juridique et politique, des structures et des ressources durables, une meilleure coordination entre les secteurs et les niveaux local et national, un cadre fondé sur les compétences pour l'éducation et la formation des travailleurs de jeunesse, ainsi que des formes adaptées d'analyse et d'évaluation de l'impact et des résultats du travail de jeunesse. Il s'ensuit que le travail de jeunesse dans les quartiers défavorisés devrait aussi bénéficier de l'amélioration attendue de la coordination et des politiques, ainsi que de l'éducation et de la formation.

La [Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030](#), adoptée par le Comité des Ministres en 2020, considère le travail de jeunesse comme une priorité, et met l'accent :

- sur le renforcement, la reconnaissance, l'avancement et l'ancrage des politiques et pratiques du travail de jeunesse dans le cadre des politiques de jeunesse ;
- sur l'amélioration de la qualité du travail de jeunesse effectué par des travailleurs de jeunesse à la fois bénévoles et rémunérés ;
- sur l'extension de l'accès et de l'attractivité du travail de jeunesse et de l'éducation/l'apprentissage non formels à une plus large population de jeunes.

L'édition 2021-2022 de la formation *Enter!* est organisée de manière à tenir compte de ces attentes qui sont placées à la fois dans le Conseil de l'Europe, les travailleurs de jeunesse et les prestataires de ce secteur, ainsi que les responsables des politiques de jeunesse à l'échelle locale et nationale. Cette édition aborde le travail de jeunesse local avec les jeunes des quartiers défavorisés sous l'angle de l'approche fondée sur les droits et l'inscrit dans le cadre d'une perspective et d'un environnement d'apprentissage européens/multilatéraux.

## La nouvelle formation *Enter!*

La 4<sup>e</sup> édition de la formation de longue durée *Enter!* vise à être un exemple de formation pour les travailleurs de jeunesse à l'échelle européenne. Elle contribue à la qualité, à l'accessibilité et à la diversité du travail de jeunesse, ainsi qu'au rôle social et politique de celui-ci dans la lutte contre la violence, la discrimination et l'exclusion auxquelles se heurtent les jeunes des quartiers défavorisés.

Les travailleurs de jeunesse prenant part à la formation *Enter!* seront tant des apprenants que des experts. Ils apprendront – et aideront les autres à apprendre – des approches et des pratiques du travail de jeunesse et mettront en œuvre des projets pour améliorer l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux. Ils seront aussi en mesure d'ajouter une perspective européenne à leurs expériences locales, à leurs idées et aux défis de tous les jours, et de relier l'ensemble aux politiques de jeunesse à l'échelle locale, nationale et européenne.

La formation sert à parfaire les connaissances et les compétences des travailleurs de jeunesse pour qu'ils puissent soutenir les jeunes dans leurs quartiers à accéder aux droits sociaux. Plus précisément, elle vise à mieux faire comprendre les liens entre le travail de jeunesse sur le terrain, dans les quartiers défavorisés, et l'accès à des services, espaces, aides et possibilités diverses pour les jeunes.

La formation *Enter!* dotera les travailleurs de jeunesse des connaissances et des compétences nécessaires pour soutenir et développer des approches locales conjointes qui améliorent l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux. Elle aidera les travailleurs de jeunesse à collaborer et à travailler étroitement avec le Conseil de l'Europe dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de travail de jeunesse spécifiques visant à améliorer l'accès aux droits sociaux (éducation, logement, santé, transport, culture, emploi, etc.).

Les **objectifs** de la formation sont :

1. inciter les participants/travailleurs de jeunesse à revoir et à améliorer le travail de jeunesse sur le terrain grâce à une coopération renforcée entre les prestataires du travail de jeunesse et d'autres prestataires de services dans le contexte des droits sociaux ;
2. renforcer les compétences des travailleurs de jeunesse dans leurs pratiques professionnelles en offrant des possibilités d'apprentissage complémentaire pour parvenir à un travail de jeunesse de qualité, fondé sur les droits et les valeurs, qui se focalise :
  - sur les droits de l'homme/sociaux et sur l'éducation aux droits l'homme pour lutter contre la discrimination, la violence et l'exclusion ;
  - sur la participation des jeunes ;
  - sur les perspectives européennes/internationales en matière de lutte contre les inégalités et leurs effets sur le bien-être des jeunes et des personnes autour d'eux ;
  - sur la planification et la gestion de projets fondées sur la participation des jeunes et sur l'articulation entre le travail de jeunesse et les politiques de jeunesse ;

3. donner des moyens aux travailleurs de jeunesse de soutenir l'accès des jeunes aux droits sociaux en appliquant les normes du Conseil de l'Europe, telles que la Recommandation *Enter!* et la Recommandation relative au travail de jeunesse ;
4. promouvoir une utilisation plus large de la Recommandation *Enter!* et les résultats du bilan de sa mise en œuvre dans les projets et les politiques de jeunesse qui aident les jeunes à connaître leurs droits sociaux et à y accéder ;
5. innover dans le domaine du travail de jeunesse par l'intermédiaire de projets de jeunesse et de partenariats locaux ;
6. recueillir des expériences et des informations sur la pertinence du travail de jeunesse et des politiques locales de jeunesse pour la promotion des normes relatives aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de l'agenda européen pour le travail de jeunesse ;
7. améliorer l'utilisation et la pertinence des ressources du Conseil de l'Europe pour la formation des travailleurs de jeunesse, notamment le Portfolio pour le travail de jeunesse du Conseil de l'Europe.

## Compétences visées par la formation

Le programme d'apprentissage de la formation *Enter!* s'appuiera sur les compétences fonctionnelles des travailleurs de jeunesse qui découlent du [Portfolio pour le travail de jeunesse du Conseil de l'Europe](#). Ce dernier est un outil qui aide ceux qui œuvrent dans le travail de jeunesse, principalement les travailleurs de jeunesse et les responsables de jeunesse, mais aussi les dirigeants et les administrateurs, à évaluer et à développer davantage leurs compétences en matière de travail de jeunesse, ainsi que celles des personnes qu'ils supervisent.

La formation portera sur les compétences énumérées sous la totalité des huit fonctions réunies dans le portfolio, à savoir :

### Fonction 1 : Répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes

La formation se concentrera sur les projets de travail de jeunesse, qui constitueront à la fois le point de départ de l'apprentissage et ce vers quoi il tend, et s'appuieront sur les besoins, l'action et la participation des jeunes. Les expériences et le renforcement des capacités seront exploités pour mener des évaluations des besoins des jeunes directement avec ces derniers.

### Fonction 2 : Offrir aux jeunes des possibilités d'apprentissage ; Fonction 6 : Soutenir l'apprentissage collectif en équipe ;

Au cours de la formation, les travailleurs de jeunesse acquerront des connaissances sur l'éducation aux droits de l'homme, l'apprentissage interculturel et l'éducation non formelle dans la promotion de l'autonomie et de l'intégration sociale des jeunes, et échangeront sur leurs expériences dans ce domaine. Ils seront encouragés à assumer un rôle de leadership et de multiplicateur pour guider d'autres travailleurs et animateurs de jeunesse.

### Fonction 3 : Aider les jeunes et les mettre en capacité de comprendre la société dans laquelle ils vivent et de s'engager activement

La formation encourage les travailleurs de jeunesse à donner aux jeunes les moyens de dialoguer avec différents acteurs de la société. Elle se penche sur la capacité à élaborer des partenariats entre la société civile et les collectivités locales et régionales.

### Fonction 4 : Aider les jeunes à établir des relations interculturelles de façon active et constructive

La communication interculturelle et la coopération au sein d'équipes multiculturelles sont au cœur de la formation *Enter!* Les participants seront également en mesure de comprendre les concepts et de réagir face aux manifestations de l'exclusion, de la discrimination et de la violence et à leurs effets sur les jeunes.

### Fonction 5 : Pratiquer activement l'évaluation pour améliorer la qualité du travail de jeunesse réalisé

Les participants seront guidés et soutenus dans la conception, l'adaptation, la mise à jour et l'évaluation de leurs projets, de sorte que leurs activités représenteront une nouvelle expérience du travail de jeunesse pour eux, leur organisation et les jeunes.

**Fonction 7 :** Contribuer au développement de leur organisation et faire en sorte que les politiques/programmes donnent de meilleurs résultats pour les jeunes

La formation se concentre sur le rôle des politiques locales et de l'élaboration de projets au moyen de l'approche fondée sur les droits de l'homme. En vue d'influer sur les politiques/programmes à l'échelle locale, les participants développeront des compétences en matière de défense de l'accès aux droits sociaux dans le cadre des processus et des institutions de prise de décision au niveau local.

**Fonction 8 :** Concevoir, mener et évaluer des projets

La planification, la gestion et l'évaluation de projets est une composante cruciale de la formation. Les projets s'appuient sur des partenariats avec d'autres acteurs sociaux qui concourent à l'élaboration des politiques et à l'amélioration du dialogue entre les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les décideurs.

Tout au long de la formation, les participants pourront également améliorer leur compréhension des activités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et établir des contacts qui peuvent apporter une valeur ajoutée à leurs programmes et activités de défense à l'échelle locale.

**Méthodologie et calendrier** de la formation *Enter!*

La formation *Enter!* comprend deux séminaires interculturels avec hébergement entrecoupés d'une phase de pratique/projet et étayés par un programme d'apprentissage en ligne, du tutorat et des possibilités de travailler en réseau. Elle se tiendra d'août 2021 à décembre 2022. Elle est organisée en plusieurs phases, que tous les participants sont tenus de suivre :

<b>Phase préparatoire</b> Août - septembre 2011	Activités préparatoires. Les participants font connaissance et établissent leurs premiers contacts avec les autorités locales et régionales en vue de poursuivre ensemble l'élaboration de projets.
<b>Premier séminaire de formation</b> 7 au 14 septembre 2021 (jours ouvrables) Centre européen de la jeunesse de Strasbourg	Le séminaire constitue une étape essentielle de la formation. Il permet aux participants d'amorcer le processus d'apprentissage et de se l'approprier, de définir des objectifs d'apprentissage et de développement, de maîtriser les cadres institutionnels et pédagogiques de la formation et d'améliorer leurs compétences par rapport aux éléments essentiels du programme. Les idées de projets sont passées en revue, révisées et développées. Les objectifs d'apprentissage sont fixés avec les formateurs, les tuteurs et les organisateurs.
<b>Apprentissage en ligne et tutorat</b> Septembre 2021 - septembre 2022	Des modules d'apprentissage en ligne soutiennent le développement des compétences et la coopération. Le tutorat mené par des formateurs et des experts, ainsi que des groupes de pairs, soutiennent le développement individuel des travailleurs de jeunesse et l'élaboration des projets, et participent à la résolution des problèmes.
<b>Pratique professionnelle</b>	Les participants élaborent et mettent en œuvre les projets locaux de jeunesse en coopération avec les autorités locales, depuis l'organisation ou l'institution qui les envoie.

Septembre 2021 - septembre 2022	Des réunions régionales, des réunions à mi-parcours et des visites des projets des participants peuvent être organisées, selon les problèmes et les besoins qui peuvent surgir lors de la phase de mise en œuvre.
<b>Deuxième séminaire de formation</b> Budapest, octobre 2022	Les participants évaluent leur apprentissage et les retombées de leurs projets sur les politiques locales, les jeunes et les autorités locales. Le séminaire inclut des éléments de formation destinés à consolider le développement des compétences des participants.
<b>Phase de clôture</b> Octobre - décembre 2022	Évaluation de la formation dans son ensemble ; portfolios d'apprentissage personnalisés et certificats.

La méthodologie de la formation combine une variété d'approches et de ressources qui ont été développées au sein du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Elle met l'accent :

- *sur l'apprentissage par l'expérience*, en prenant en compte les expériences passées des travailleurs de jeunesse et en soutenant l'apprentissage fondée sur ces expériences ;
- *sur l'apprentissage interculturel et sous forme de dialogue*, grâce auquel les travailleurs de jeunesse joueront un rôle dans l'apprentissage des autres participants et renforceront la coopération, ainsi que leurs compétences en communication en apprenant et en vivant ensemble dans l'environnement interculturel du Centre européen de la jeunesse ;
- *sur des occasions d'apprentissage mixte*, où l'apprentissage en ligne complète et consolide l'apprentissage en groupe et ce qui a été appris et compris lors d'expériences antérieures ;
- *sur l'apprentissage holistique* fondé sur le développement personnel combiné à des connaissances et compétences professionnelles et sur la valorisation des pratiques dans le travail de jeunesse qui conjuguent réflexion et esprit critique.

### **Le rôle des projets de travail de jeunesse dans la formation**

L'apprentissage holistique et par l'expérience fait une place importante à la possibilité offerte aux participants d'innover dans leurs pratiques professionnelles par l'intermédiaire d'un projet de jeunesse développé et mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Ce projet local de jeunesse devrait logiquement s'appuyer sur la participation active des jeunes et viser spécifiquement les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès à leurs droits sociaux. Les projets devraient constituer des exemples de mise en œuvre de la Recommandation *Enter!* dans le travail de jeunesse et fournir un cadre pratique pour apprendre tant sur la promotion des droits sociaux des jeunes que sur la meilleure manière de jeter des ponts entre des politiques spécifiques et le travail de jeunesse. Ils devraient être mis en œuvre en coopération avec les autorités locales afin que leurs effets se répercutent à l'échelle des collectivités locales.

Les projets élaborés dans le cadre de la formation *Enter!* devront satisfaire aux [critères de qualité](#) spécifiques suivants :

- I. Le projet soutient la mise en œuvre de la Recommandation *Enter!*
- II. Le projet vise à améliorer la portée, les retombées et la qualité du travail de jeunesse.
- III. Le projet est lié aux valeurs et aux activités du Conseil de l'Europe.

- IV. Le projet est fondé sur un/des partenariat(s) clair(s) avec les autorités locales et/ou régionales.
- V. Le projet repose sur les besoins des jeunes.
- VI. Tous les projets doivent également :
  - a. s'appuyer sur un cycle de projet cohérent (analyse des besoins, préparation, mise en œuvre, évaluation, suivi) ;
  - b. avoir des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis d'un calendrier (SMART) ;
  - c. reposer sur un plan d'action clair assorti d'activités cohérentes ;
  - d. poursuivre des résultats attendus réalistes et prévoir du temps pour le suivi ;
  - e. être faisables.

Le Conseil de l'Europe n'assurera pas le financement des projets, qui est du ressort du travailleur de jeunesse/participant, de l'organisation qui l'envoie et de l'autorité locale. Toutefois, des informations sur les éventuelles possibilités de financement ou, dans des cas exceptionnels, des soutiens financiers, seront donnés. De plus, le Conseil de l'Europe apportera des compétences en matière de gestion de projets.

Le [Fonds européen pour la jeunesse \(FEJ\)](#), en tant qu'instrument du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, fera l'objet d'une présentation et sera étroitement associé à la formation *Enter!* pour les travailleurs de jeunesse. En offrant des subventions à des activités pilotes, le FEJ soutient les actions qui tentent d'apporter des réponses aux besoins et aux défis des jeunes à l'échelle locale.

## **Profil des participants**

La formation s'adresse à des travailleurs de jeunesse, y compris bénévoles, quel que soit leur statut académique ou professionnel, qui :

1. travaillent directement avec des jeunes des quartiers défavorisés risquant de vivre des situations d'exclusion, de discrimination ou de violence, ou bien des difficultés dans l'exercice de leurs droits sociaux (dans l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, les transports, la culture et les loisirs, les espaces de participation, l'information, etc.) ;
2. mènent leurs activités au sein d'une entité non gouvernementale (par exemple une organisation de jeunesse ou communautaire) ou d'une autorité locale (par exemple un centre communal, un centre de jeunesse, le bureau d'information d'une municipalité, une communauté éducative, etc.) ;
3. souhaitent développer davantage leurs compétences professionnelles et personnelles pour assurer un travail de jeunesse de qualité ;
4. ont l'intention de rester actifs et d'appliquer ce qu'ils ont appris dans leur organisation/institution au cours des deux années à venir ;
5. ont entre 18 et 35 ans, avec des exceptions possibles ;
6. résident dans un pays signataire de la Convention culturelle européenne ;
7. sont capables de travailler en anglais ou en français ;
8. sont disponibles pour participer pleinement à toutes les phases de la formation ;
9. bénéficient du soutien de leur organisation pour toute la durée de la formation, ce qui suppose que :
  - l'organisation fournisse une lettre de recommandation lors de la phase de candidature ;

- l'organisation qui envoie des participants prennent les dispositions nécessaires pour permettre aux travailleurs de jeunesse d'assister aux deux séminaires de formation, et soutienne l'élaboration et la mise en œuvre du projet durant la phase pratique en son sein ou dans le cadre de son programme ;
- l'organisation contribue au(x) projet(s) élaboré(s) par les participants et le(s) fasse connaître (de son côté, le Conseil de l'Europe veillera à la reconnaissance et à la visibilité institutionnelle des organisations qui envoient des participants).

Le Conseil de l'Europe sélectionnera jusqu'à 35 participants – des travailleurs de jeunesse et d'autres professionnels aux profils variés et représentatifs des thématiques associées aux droits sociaux.

## **Soutien** apporté par le Conseil de l'Europe

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe s'engage à appliquer les normes de qualité les plus élevées dans l'éducation non formelle et à mobiliser tous ses instruments pour la mise en œuvre réussie de la formation. Cela inclut le développement professionnel des participants, la réussite de leurs projets et le renforcement des capacités des organisations qui envoient des participants à soutenir l'accès des jeunes des quartiers défavorisés à leurs droits. Les types de soutien octroyés sont les suivants :

### *1. Soutien institutionnel*

Le Conseil de l'Europe aidera les participants/travailleurs de jeunesse à créer des liens et à travailler ensemble avec les autorités locales et nationales dans la mise en œuvre de leurs projets. Cela se fera essentiellement par l'établissement de contacts avec les membres du Conseil mixte sur la jeunesse et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le Conseil de l'Europe délivrera également des lettres de soutien aux travailleurs de jeunesse pour leurs projets, et offrira également une visibilité et une reconnaissance institutionnelles à leur travail en partageant des informations récentes sur ses pages officielles consacrées à la jeunesse, en présentant les projets locaux aux différents acteurs et en certifiant les progrès et les résultats d'apprentissage des participants à la formation.

### *2. Soutien pédagogique*

Les participants à la formation *Enter!* recevront un soutien pédagogique de la part d'une équipe de formateurs expérimentés dans le travail de jeunesse et l'accès des jeunes aux droits sociaux. Le Conseil de l'Europe encouragera également un échange avec des experts de domaines pertinents pour la formation et mettra à disposition ses ressources, publications et autres outils éducatifs, ainsi que la recherche utile au travail de jeunesse et aux droits sociaux dans les quartiers défavorisés.

### *3. Soutien financier*

Les séminaires seront organisés dans les Centres européens de la jeunesse, où l'hébergement et les repas seront fournis par le Conseil de l'Europe. Les frais de voyage à destination et en provenance de Strasbourg/Budapest seront remboursés conformément aux règles du Conseil de l'Europe applicables en la matière. Les candidats sélectionnés seront informés en temps utile des procédures relatifs aux voyages. Des frais de participation seront déduits du remboursement des frais de voyage. Les frais de visa seront remboursés par le Conseil de l'Europe conformément au règlement de l'Organisation.

Le Conseil de l'Europe a prévu une possibilité de financement limité de projets pour les participants à la formation *Enter!*, en particulier pour ceux dont les projets ne sont pas éligibles

à d'autres financements. Ce financement vise à soutenir la mise en œuvre de projets locaux de travail de jeunesse dans les quartiers défavorisés qui revêtent également une dimension d'apprentissage pour les participants à la formation.

### **Reconnaissance** de l'apprentissage et des compétences

Les travailleurs de jeunesse prenant part à la formation *Enter!* réfléchiront à leur processus d'apprentissage et à leurs résultats en compagnie des formateurs de l'équipe, ainsi qu'avec les autres participants, leurs collègues et les jeunes avec lesquels ils travaillent. Les aboutissements de cette réflexion seront résumés dans un portfolio d'apprentissage qui sera joint au certificat de participation à la formation de longue durée *Enter!* 2021-2022.

Le Conseil de l'Europe fera la promotion des expériences, réussites et activités des participants au projet *Enter!* sur ses plateformes et lors de différentes réunions avec des acteurs intéressés. De cette façon, l'apprentissage et les compétences des participants, tout comme le rôle du travail de jeunesse dans l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, devraient être davantage reconnus dans la société.